

LA COMPTABILITÉ

Simple obligation légale

Par **Christelle Chevalley Emery** et **Loïc Bruttin**
Experts diplômés en finance et controlling (Fiduciaire FIVA SA)



Globalisation des marchés, montée en puissance d'internet, arrivée de nouveaux concurrents étrangers, suppression du taux plancher, entrée en vigueur de la Lex Weber ou encore de la LAT. La grande majorité des PME suisses naviguent aujourd'hui en eau trouble.

Une bonne partie des réponses à ces questions peut bien souvent se trouver dans les livres comptables des sociétés.

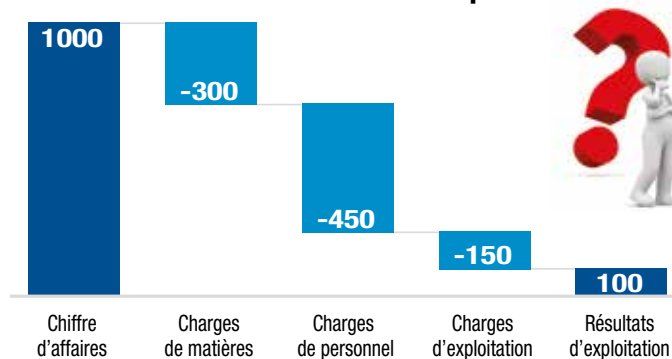
Elles doivent, au quotidien, composer avec ces facteurs ayant comme conséquence directe une pression de plus en plus marquée sur leurs marges. Les belles années, où le simple fait d'avoir la bonne idée ou la fibre entrepreneuriale suffisait à développer une affaire florissante, font désormais partie du passé. En plus de bénéficier de compétences métier, les entrepreneurs doivent désormais être également de bons gestionnaires. Mais bénéficient-ils

réellement d'outils leur permettant de définir le cap vers lequel ils veulent amener leur navire? Comment s'assurer, en pleine traversée, que le bateau ne dévie pas de sa trajectoire initiale? Et surtout, comment rectifier le cap si l'horizon commence à s'assombrir?

Une bonne partie des réponses à ces questions peut bien souvent se trouver dans les livres comptables des sociétés. Hélas, à l'heure actuelle, **la comptabilité est plus perçue par les chefs d'entreprise comme une obligation administrative destinée à remplir sa déclaration d'impôts ou son décompte TVA** qu'un réel outil de gestion. A contrario, les grands groupes eux l'ont compris et utilisent d'ores et déjà les informations financières dans le pilotage de leurs activités (controlling). Pourquoi donc ne pas se calquer sur ces modèles de gestion (toutes proportions gardées)? Prenons, pour illustrer nos propos, l'exemple concret d'un de nos clients, une petite PME industrielle active dans le secteur de la mécanique.

La comptabilité : Simple obligation légale ?

Exemple concret d'une petite PME industrielle active dans le secteur de la mécanique



Actuellement, l'entreprise ne réalise que des comptes destinés à satisfaire les diverses obligations légales. Le propriétaire de l'entreprise n'a donc pas réellement d'indications sur la marche de ses affaires. En effet, ses comptes permettent, en l'état, uniquement d'affirmer que son résultat global représente 10 % du chiffre d'affaires sans pouvoir apporter plus de précisions. L'entrepreneur utilise donc, comme seul baromètre, l'évolution de ses liquidités.

Lors de la revue des comptes avec le client, la fiduciaire n'est donc pas en mesure d'apporter à l'entrepreneur les réponses aux questions posées :

- Quel produit dégage le plus de chiffre d'affaires ?
- Quel est le résultat dégagé par machine de production ?

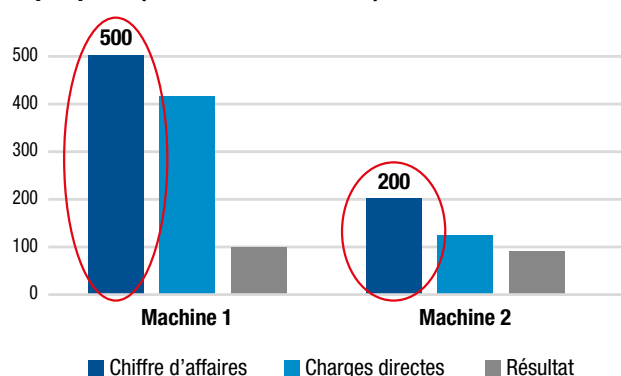
ou réel outil de gestion ?

Ou réel outil de gestion ?

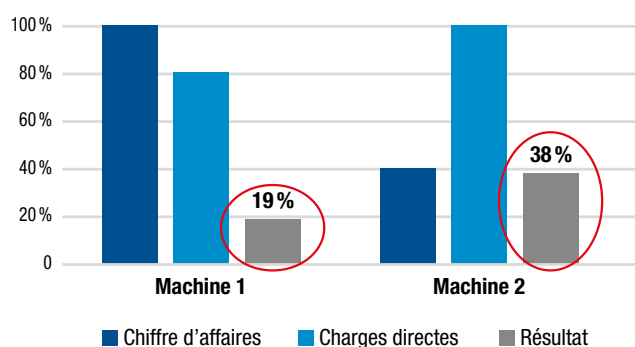
En collaboration avec le client, il est donc décidé de franchir le pas pour faire de sa comptabilité un réel outil de gestion. Le but n'est pas d'ajouter des contraintes administratives supplémentaires, mais simplement de mettre en place quelques règles basiques afin de mieux structurer sa comptabilité (ventilation des charges, répartition des revenus, etc.).

Pour commencer, nous nous sommes concentrés sur la rentabilité des machines de production et nous nous sommes très vite aperçus que malgré le fait que certaines machines fabriquent le même produit, il peut en résulter de forts écarts. Les graphiques sur la droite reflètent très bien cette situation. En effet, on s'aperçoit, sur la base du 1^{er} graphique, que la machine 1 a une productivité nettement supérieure à la seconde. Cependant, en y regardant de plus près et notamment sous l'angle de la rentabilité (graphique 2), on se rend compte que la machine 2 dégage, elle, une marge 2x supérieure à sa « concurrente ». Cette machine, que notre client considérait comme moins « efficace », a par la suite été utilisée de manière plus intensive et une amélioration de la marge s'en est ressentie dans les comptes de l'exercice suivant.

Graphique 1 (en milliers de francs)



Graphique 2 (en %)



Conclusion

En résumé, nous nous apercevons que le simple fait de structurer la comptabilité peut permettre au chef d'entreprise, en collaboration avec sa fiduciaire, de **comprendre comment se décompose son résultat d'exploitation** et de mettre le doigt sur de potentiels dysfonctionnements. Pourquoi est-ce que la machine 1 a des charges directes aussi élevées ? Puis-je augmenter la capacité de production de la machine 2 ?

En conclusion, l'utilisation de la comptabilité non plus comme simple « corvée » mais comme réel outil de ges-

tion permettra à l'entreprise de mettre en lumière les points forts / points faibles de ses différentes activités. Elle offrira également la possibilité de *benchmarker* ses secteurs / machines entre eux puis en finalité de mettre en place des mesures permettant l'amélioration de ses processus actuels. ■

Pro-Economy vs

Trop de bureaucratie nuit à L'ENTREPRISE

Daniela Schneeberger

Présidente centrale FIDUCIAIRE|SUISSE

Conseillère nationale



La Confédération souligne à chaque occasion l'importance des PME en Suisse. Elle s'efforce en permanence d'améliorer les conditions-cadre de ces dernières. Hélas, les bonnes intentions provenant des différents organes administratifs émettent des signaux complètement différents: multiplication de nouveaux contrôles, de procédures d'octroi d'agrèments, de formulaires, d'enquêtes. Cet excès de bureaucratie paralyse l'économie et coûte aux PME énormément de temps et d'argent. Ressources qui ne seront donc pas à leur disposition.

Si nos membres resserrent leurs rangs afin d'obtenir un allègement des contraintes administratives pour les PME, cela sera profitable pour nos clients, nos membres ainsi qu'un grand nombre de fiduciaires.

FIDUCIAIRE|SUISSE travaille depuis des années sur cette évolution défavorable. Avec Daniel Egger, l'association possède une présence directe au sein du Forum PME, l'organe consultatif du Conseil fédéral relatif à toutes les questions économiques liées aux PME. Avec l'initiative parlementaire actuelle sur le contrôle restreint, FIDUCIAIRE|SUISSE propose un projet concret d'allègement administratif pour les PME et pour ses propres membres qui offrent ce service. Le fait que ce soit l'association professionnelle suisse qui soit derrière cette initiative renforce la présence de la branche vis-à-vis des politiques et souligne l'importance portée aux PME en Suisse.

Par le biais de la révision du Code des obligations en matière d'obligation de révision (1.1.2008), et plus particulièrement quant à la distinction faite entre une soi-disant «révision ordinaire» pour les grandes entreprises et une «révision restreinte» pour les petites entreprises, nous ne voulions pas uniquement prendre en compte les besoins des PME, mais surtout alléger les contraintes financières et administratives de ces PME.

Tendance défavorable dans l'évolution de la pratique

Si, le législateur devait faire le point sur son intention initiale et la situation telle qu'elle est, il en ressortirait que les réglementations actuelles sont bien souvent disproportionnées pour les PME. L'autorité de surveillance émet des régulations très strictes qui affectent également le contrôle restreint:

- les règles plus strictes de contrôle ordinaire déteignent sur le contrôle restreint, qui devient de plus en plus complexe;
- dans le cas des contrôles spéciaux, où un agrément de réviseur suffit, les normes d'audit suisses sont appliquées pour le contrôle de qualité;
- les doubles mandats ont des exigences de qualité élevées difficiles à appliquer pour les PME;
- les documents exigés pour un contrôle restreint sont presque aussi importants qu'en cas de contrôle ordinaire.

Tous ces inconvénients conduisent à une augmentation des contraintes administratives pour les PME et des coûts du contrôle restreint.

J'ai donc déposé une initiative parlementaire, en 2015, qui traite de ces questions afin d'adapter la loi. Si nos membres resserrent leurs rangs afin d'obtenir un allègement des contraintes administratives pour les PME, cela sera profitable pour nos clients, nos membres ainsi qu'un grand nombre de fiduciaires. ■

Pro-Economy.vs